

Le recours au droit de la gouvernance en temps d'urgence sanitaire : l'exemple de la crise provoquée par la COVID-19

Numéro de la fiche : OPR-537

Sommaire

DIRECTRICE/DIRECTEUR DE RECHERCHE

Marie-Ève Couture-Ménard, Professeure -
FDRT Administration

Renseignements

[marie-eve.couture-
menard@usherbrooke.ca](mailto:marie-eve.couture-menard@usherbrooke.ca)

CODIRECTRICE/CODIRECTEUR DE RECHERCHE

Stéphane Bernatchez, Professeur - FDRT
Administration

Renseignements

stephane.bernatchez@usherbrooke.ca

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)

Faculté de droit

CYCLE(S)

2e cycle

3e cycle

Stage postdoctoral

LIEU(X)

Campus principal

Campus de Longueuil

Description du projet

Ce projet vise à montrer comment il est fait appel au droit de la gouvernance en temps de crise, plus précisément dans le contexte de l'urgence sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Les juristes connaissent bien les lois et les règlements, de même que les décrets, mais la régulation de l'urgence sanitaire a montré que de nombreuses autres normes apparaissent sous différentes formes : des recommandations, des politiques, des directives, des consignes, des protocoles, etc. S'installe alors la gouvernance par les nombres, les algorithmes, les cartes par paliers d'alerte par région, les incitations (nudges), etc. Les travaux s'intéresseront aux enjeux normatifs (juridicité, obligatorité, etc.) de ces nouveaux modes de gouvernance et normativités et contribueront à la construction d'une typologie du droit de la gouvernance inspirée des travaux récents sur le sujet.

Discipline(s) par secteur

Sciences sociales et humaines

Droit

Financement offert

À discuter

Une demande de subvention a été
soumise (résultat à venir) - cela
influencera le financement offert.

La dernière mise à jour a été faite le 17 février 2021. L'Université se réserve le droit de modifier ses projets sans préavis.